

Série SE+ (à très haut rendement, à condensation)

Modèles

- SENSEI™ RX résidentiel : RX199i, RX180i, RX160i, RX130i
- SENSEI™ RX résidentiel avec pompe : RXP199i, RXP160i
- SENSEI™ résidentiel : RU199i, RU180i, RU160i, RU130i, RU199e, RU180e, RU160e, RU130e
- SENSEI™ résidentiel avec pompe : RUR199i, RUR160i, RUR199e, RUR160e, RSC199i, RSC199e, RSC160i, RSC160e

Qu'est-ce qui est couvert?

La garantie limitée standard de Rinnai couvre tous les défauts de matériel ou de fabrication lorsque le produit est installé et utilisé conformément aux instructions d'installation écrites de Rinnai, sous réserve des conditions énoncées dans le présent document de garantie limitée. La présente garantie limitée ne s'applique qu'aux produits installés correctement aux États-Unis et au Canada. Une mauvaise installation peut entraîner l'annulation de la présente garantie limitée. Il est recommandé de confier l'installation à un professionnel formé et qualifié qui a suivi une formation d'installation de Rinnai. La couverture de la présente garantie limitée, comme définie dans le tableau ci-dessous, s'étend à l'acheteur initial et aux propriétaires ultérieurs, mais uniquement tant que le produit reste sur le site de l'installation initiale, et prend fin si le produit est déplacé ou réinstallé sur un nouveau site.

Tableau 1

Élément	Période de couverture (à partir de la date d'achat)	
	Applications résidentielles	Applications commerciales
Échangeur de chaleur	15 ans ¹	8 ans ²
Toutes les autres pièces et tous les autres composants	5 ans	5 ans
Frais de main-d'œuvre raisonnables	5 ans ³	1 an

¹ Pour les applications résidentielles, la garantie de l'échangeur de chaleur est de 15 ans ou 12 000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité.

² Pour les applications commerciales, la garantie de l'échangeur de chaleur est de 8 ans ou 12 000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité.

³ Pour les applications résidentielles, le produit doit être enregistré dans les 90 jours suivant l'installation ou la garantie sur la main-d'œuvre est fixée par défaut à 1 an.

Remarques:

- À partir de la date d'achat, la période de couverture est réduite à 8 ans ou 12 000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité, si les réglages de température du chauffe-eau sans réservoir Rinnai dépassent 71 °C (160 °F).
- Le contrôleur intégré est couvert par une garantie d'un an.

Que fera Rinnai?

Rinnai réparera ou remplacera le produit couvert ou toute pièce ou tout composant présentant un défaut de matériel ou de fabrication, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Rinnai paiera les frais de main-d'œuvre raisonnables associés à la réparation ou au remplacement d'une telle pièce ou d'un tel composant pendant la période de garantie sur la main-d'œuvre. Toutes les pièces de réparation doivent être des pièces d'origine de Rinnai. Toutes les réparations ou tous les remplacements doivent être effectués par un professionnel qualifié ayant reçu une formation adéquate pour effectuer le type de réparation en question.

Le remplacement du produit ne peut être autorisé que par Rinnai, à sa seule discrétion. Rinnai n'autorise aucune personne ou société à assumer en son nom toute obligation ou responsabilité liée au remplacement du produit. Si Rinnai détermine que la réparation d'un produit n'est pas possible, elle peut remplacer le produit par un produit comparable, à sa seule discrétion. La demande de règlement au titre de la garantie pour les pièces et la main-d'œuvre peut être refusée si un composant ou un produit retourné à Rinnai s'avère exempt de défauts de matériel ou de fabrication, endommagé par une installation, une utilisation ou un fonctionnement incorrect ou endommagé pendant l'expédition de retour.

Comment obtenir un service

Pour obtenir le nom d'un professionnel formé et qualifié, veuillez communiquer avec votre lieu d'achat, visiter le site web de Rinnai (www.rinnai.us ou www.rinnai.ca), appeler Rinnai au 1 800 621-9419 ou écrire à Rinnai à 103 International Drive, Peachtree City, Georgia 30269.

Pour bénéficier de la garantie, vous devez présenter une preuve d'achat accompagnée d'un reçu de vente daté ou vous enregistrer dans les 30 jours suivant l'achat ou vous enregistrer dans les 90 jours suivant l'achat du produit. Pour enregistrer votre chauffe-eau sans réservoir Rinnai, veuillez visiter www.rinnai.us ou www.rinnai.ca. Pour ceux qui n'ont pas accès à l'internet, veuillez appeler le 1 800 621-9419. La réception de l'enregistrement par Rinnai constituera la preuve d'achat de ce produit. L'enregistrement d'un produit installé dans une nouvelle construction peut être vérifié à l'aide d'une copie des documents de clôture fournis par l'acheteur initial. Toutefois, l'enregistrement n'est pas nécessaire pour valider la présente garantie limitée.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert?

La présente garantie limitée ne couvre pas les défaillances ou les problèmes de fonctionnement dus à ce qui suit :

- Accident, abus ou mauvaise utilisation
- Modification du produit ou de l'un de ses composants
- Mauvaise application de ce produit
- Mauvaise installation (notamment) :
 - Produit installé dans un environnement corrosif
 - Dommages causés par la condensation
 - Ventilation inadéquate
 - Type de gaz incorrect
 - Pression de gaz ou d'eau incorrecte
 - Absence de bac de vidange sous l'appareil

- Entretien inadéquat (par exemple, accumulation de calcaire, dommages causés par le gel ou obstruction des conduits d'aération)
- Dimensionnement incorrect
- Toute autre cause non attribuable à un défaut de matériel ou de fabrication
- Problèmes ou dommages dus à des incendies, des inondations, des surtensions électriques, le gel ou tout autre cas de force majeure.
- Tout dommage causé par une mauvaise qualité de l'eau
- Faire fonctionner le chauffe-eau avec autre chose que de l'eau potable à tout moment
- Force majeure

La garantie ne s'applique pas aux produits installés en circuit fermé, généralement associés à des applications de chauffage de locaux uniquement.

La présente garantie limitée ne s'applique pas aux produits dont le numéro de série ou la date de fabrication ont été effacés.

La présente garantie limitée ne couvre pas les produits utilisés dans une application qui utilise de l'eau traitée chimiquement, telle qu'un chauffe-eau de piscine ou de spa.

Limitation des garanties

Personne n'est autorisé à donner d'autres garanties au nom de Rinnai America Corporation. Sauf tel qu'il est expressément indiqué dans les présentes, il n'existe aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris, notamment, les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, qui s'étendent au-delà de la description de la garantie dans le présent document.

Toute garantie implicite de qualité marchande et d'adéquation découlant de la législation de l'État est limitée à la période de couverture prévue par la présente garantie limitée, à moins que la période prévue par la législation de l'État ne soit inférieure. Certains États ne permettent pas de limiter la durée d'une garantie limitée implicite, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

Rinnai n'est pas responsable des dommages indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou autres dommages semblables qui peuvent survenir, y compris les pertes de profit, les dommages à la personne ou à la propriété, la perte d'utilisation, les inconvénients ou la responsabilité découlant d'une installation, d'un service ou d'une utilisation inadéquats. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

La présente garantie limitée vous confère des droits en common law précis et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre.

Rinnai America Corporation • 103 International Drive, Peachtree City, GA 30269
1 800 621-9419 – rinnai.us, rinnai.ca

© Rinnai America Corporation, 2024. Rinnai America Corporation met continuellement à jour ses documents. Par conséquent, leur contenu peut être modifié sans préavis. Les codes locaux, étatiques, provinciaux, fédéraux et nationaux relatifs au gaz de chauffage doivent être respectés avant et pendant l'installation.

100001004

11/2024